Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20231130-2023_080-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 2023/080

OBJET : **Acquisition de l'immeuble section AI n°26, 32 avenue de l'Europe à la suite de la liquidation de l'entreprise Edmond Rouzière et Cie**		
Date de convocation : **23 Novembre 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **07 Décembre 2023**

L'an **2023, le 30 novembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie – M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 8
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme KAOUANE Louisa (pouvoir LEPINAY Marie-Christine) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. ANDRIEU René (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme FITA Claire a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20231130-2023_080-DE

A la suite de la liquidation de l'entreprise Edmond Rouzière et CIE, la commune a signifié au mandataire judiciaire, Me Monique EVERAERE, son intention d'acquérir.

La situation du bien présente un intérêt majeur pour la commune.
Il permettra de réaliser un parking nécessaire à la création d'une voie douce le long du Dadou jusqu'à la passerelle.

Dans le cadre de ce dossier, il s'agit de faire une proposition de prix supérieur à la proposition initiale de l'association RAMDAM qui était de 40 000 euros en soutien à M. Travard, occupant sans titre dudit immeuble, par déclaration d'intention d'aliéner en date du 15/04/2009.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- D'APPROUVER l'acquisition dudit bien, bâti et non bâti, d'une contenance de 6 637 m^2 (Section **AI —** N°26 — 32, Avenue de l'Europe au prix de 50 000 euros.

- DE CONFIER à la SCP LACAZEDIEU-ALBOUY-VILLOT, le soin de régulariser cette vente en dressant l'acte authentique constatant le transfert de propriété dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. Le règlement du prix de cette vente et des frais afférents sera effectué au plus tard six mois après la notification de la présente délibération. Ladite notification vaudra également pour la mission confiée par la Commune au Notaire pour dresser les actes authentiques nécessaires à la régularisation du transfert de propriété visé à l'article 3.

- DE NOTIFIER la présente délibération, par envoi recommandé avec accusé de réception à Mme Monique EVERAERE, mandataire liquidateur, **1** Rue Gustave Sarrat à MAZAMET — 81200, représentant la SA Edmond ROUZIERES et CIE,

- DE DIRE que cette acquisition foncière et les frais afférents seront prélevés sur le budget communal Exercice 2023 au compte : Nature 2115 — Fonction 824 — Opération : 678.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Claire FITA**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »